



HAL
open science

Le vieillissement, un phénomène social majeur

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Le vieillissement, un phénomène social majeur. *Revue des Deux Mondes*, 1993, pp.104-124. hal-01547788

HAL Id: hal-01547788

<https://hal.science/hal-01547788>

Submitted on 27 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Gérard-François Dumont

LE VIEILLISSEMENT UN PHENOMENE SOCIAL MAJEUR

Lorsque, en 1979, Gérard-François Dumont publia « la France ridée » chez Hachette, ceux qui ne croyaient pas que la cure de rajeunissement de la population de la France avait pris fin trouvèrent la formulation quelque peu excessive. Les évolutions enregistrées depuis 1979 ont conforté ce titre et il ne s'agit plus de nier l'évidence : la France de 1993 a une « population vieillie ». Est-ce grave ? Avant de proposer des éléments de réponse, Gérard-François Dumont convient qu'il faut, d'abord, appréhender la notion de vieillissement et, ensuite, en prendre la dimension aussi bien nationale que régionale.

Le nombre de personnes âgées (expression utilisée en France pour parler des personnes qui ont soixante ans et plus) augmente – phénomène que nous nous proposons d'appeler « gérocroissance (1) » – pour une raison généralement bien appréciée, l'allongement de la durée de la vie. Cet allongement résulte du progrès médical, de l'amélioration de l'hygiène, des

LA RETRAITE ET LES RETRAITES

Le vieillissement,
un phénomène social
majeur

meilleures conditions de vie. En effet, l'espérance de vie à soixante ans des femmes, pour la période de 1933 à 1938, était de 16,5 ans. Pour la période de 1988 à 1990 elle est de 24 ans, soit une augmentation de 45 %. Pour les hommes, cette espérance pour les mêmes périodes est passée de 13,9 à 18,8 ans, soit 35 % de plus. Mais l'espérance de vie à quatre-vingts ans a augmenté encore davantage pour les mêmes périodes : 56 % pour les femmes et 48 % pour les hommes.

Du fait de cette évolution, le nombre de personnes âgées valides, susceptibles d'accomplir de multiples tâches sociales, est plus élevé. Il y a d'autres conséquences complémentaires : d'une part, dans le groupe des personnes âgées, ce sont les tranches d'âge les plus élevées qui augmentent le plus en nombre ; d'autre part, cette augmentation se traduit dans les budgets de santé puisqu'il est évident que les coûts de la santé augmentent avec l'âge, et c'est d'ailleurs cette augmentation des ressources affectées à la santé des personnes âgées qui explique en partie l'augmentation de leur durée de vie. En outre, le nombre de personnes âgées dépendantes augmente aussi en chiffres absolus, mais non en chiffres relatifs, appelant de nouvelles réponses pour que la société s'adapte à une réalité quantitative nouvelle.

Le développement de la solitude est un autre aspect important de l'augmentation du nombre de personnes âgées, particulièrement chez les femmes. La différence d'espérance de vie entre les hommes et les femmes est un facteur qui multiplie davantage les solitudes féminines que les solitudes masculines. Aujourd'hui, 30 % des personnes âgées, soit 2 700 000, vivent seules, et parmi celles qui ont soixante-quinze ans et plus, 1,3 million, soit 80 % environ.

Cette gérocroissance est une chance sociale, mais elle impose la mise en place de nouveaux mécanismes sociaux. D'une part, il faut aider le maintien à domicile (2), solution moralement et économiquement la plus satisfaisante, et organiser des services d'aide à la dépendance. D'autre part, il convient de proposer des activités à ces personnes âgées dont la plupart sont parfaitement valides, ce qui est le meilleur moyen de maintenir leur santé physique et intellectuelle. Ces activités peuvent concerner la vie associative, les projets culturels, l'aide à la famille et aux personnes plus handicapées, l'organisation de fêtes et de voyages.

LA RETRAITE ET LES RETRAITES

Le vieillissement,
un phénomène social
majeur

Un second aspect du vieillissement se mesure par la proportion de personnes âgées dans la population totale, proportion que nous appelons la « gérance », dont le pourcentage dépend moins de l'évolution du nombre de personnes âgées que de la population ne faisant pas partie de ce groupe. En effet, une population pourrait très bien connaître une augmentation du nombre de ses personnes âgées – une gérocroissance positive – sans que la proportion de ces personnes âgées augmente, si la part des adultes et surtout celle des jeunes reste importante, en bref si l'augmentation de taille de la pyramide des âges s'accompagne, comme il est normal, d'une augmentation du volume de cette pyramide résultant du développement de chacune de ses tranches d'âge, en commençant par celle des plus jeunes.

Constater qu'en France la proportion de personnes âgées est de 14,3 % au 1^{er} janvier 1992 a un sens très relatif. Il est important d'étudier la différence de gérance suivant les régions et les départements.

Si l'on considère la proportion des soixante ans et plus au recensement de 1990 (3), on trouve qu'elle varie de 15,8 % pour la région Ile-de-France à 28,4 % pour la région Limousin, avec une moyenne de 20 % dans l'ensemble de la France métropolitaine. Cette disparité est encore plus grande si l'on considère les soixante-quatorze ans et plus. Le pourcentage le plus élevé, celui du Limousin, avec 11,3 %, est le double de celui de l'Ile-de-France, le plus bas avec 5,37 %. Les écarts sont encore plus nets si l'on considère les départements : 33,5 % des habitants de la Creuse et 28,9 % de ceux de la Corrèze ont soixante ans ou plus. Les chiffres constatés sont de 12,6 % dans le Val d'Oise et de 13 % dans l'Essonne.

Si l'on dresse la carte des départements où la proportion de personnes âgées est la plus élevée, on découvre une sorte de triangle – le triangle des hautes gérances – sur la France centrale et méridionale et dont les trois angles sont la Nièvre, les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Orientales, dont il faut exclure la Haute-Garonne qui bénéficie du phénomène de « métropolisation ».

Il y a 18 départements où la proportion de personnes âgées est inférieure à 18 % : ceux de la région Ile-de-France à l'exclusion de Paris, mais à laquelle il faut ajouter trois départements du Bassin parisien, l'Eure, l'Oise et la Marne ; le pôle urbain de la région

LA RETRAITE ET LES RETRAITES

Le vieillissement,
un phénomène social
majeur

Rhône-Alpes avec le Rhône et l'Isère, puis des départements frontaliers : Haute-Savoie, Doubs et Territoire de Belfort, Haut-Rhin et Bas-Rhin, et enfin le Nord.

Les différences sont considérables et ont des répercussions importantes sur les budgets publics, et notamment sur ceux des départements, dont l'une des responsabilités en matière sociale concerne les personnes âgées. Par conséquent, les départements se trouvent dans des situations très inégales. Cela conduit à poser des questions sur l'égalité du droit à la santé ou le coût que cette égalité génère si l'on veut la concrétiser. En effet, dans de nombreux cantons ruraux à faible densité de population, des personnes âgées habitent des communes dépourvues de médecins et éloignées des centres de soins. Cela a pour conséquence de rendre difficile l'hospitalisation à domicile et également, dans une moindre mesure, l'hôpital de jour.

Le vieillissement de la population

Le vieillissement démographique résulte d'une modification de la structure par âge de la population, entraînant l'accroissement de la part des personnes âgées, et plus précisément l'augmentation du rapport des personnes âgées aux populations jeunes (4).

En effet le vieillissement de la population ne mesure pas un effet de stock ou le poids d'un stock à un moment donné, mais exprime une variation dans les flux (5). Cette variation peut s'exprimer par la prise en considération de l'évolution de la proportion de personnes âgées, mais elle comprend une donnée corollaire, l'évolution de la proportion des jeunes.

L'examen détaillé de l'évolution du taux des personnes âgées de soixante-cinq ans et plus en France métropolitaine étonne au premier abord. En effet, il est passé de 12 % en 1965 à 13 en 1972 et 14 en 1980, évolution apparemment logique compte tenu de ce que l'on pense du poids croissant des personnes âgées et surtout des effets de la baisse de la fécondité entamée depuis 1964.

Entre 1980 et 1985 le taux tombe à 12,8 %, et c'est seulement en 1989-1990 que le niveau de 1980 est de nouveau atteint. Cette évolution est surprenante puisque, dans le même temps, des niveaux

LA RETRAITE ET LES RETRAITES

Le vieillissement,
un phénomène social
majeur

affaiblis de natalité abaissaient la proportion des moins de vingt ans. La différence se retrouvait naturellement parmi les vingt à soixante-quatre ans dont la hausse a été continue de 1966 (53,6 %) à 1992 (58,6).

Ces évolutions résultent de phénomènes structurels qui s'expliquent par la logique de longue durée des phénomènes démographiques. La baisse de la gérance intervenue dans la première moitié des années quatre-vingt est le résultat de l'arrivée à l'âge de soixante-cinq ans de classes peu nombreuses. En effet, à ce moment-là, sont entrées dans cette catégorie les générations nées en 1915, 1916, 1917, 1918, dont le nombre s'est trouvé très réduit en raison de la présence au front de millions d'hommes et de la mortalité due à la guerre de 1914-1918. Cela montre combien les événements démographiques d'une période ont des effets à long terme, puisque la gérance des années quatre-vingt ne peut se comprendre sans une analyse de la natalité des années 1910.

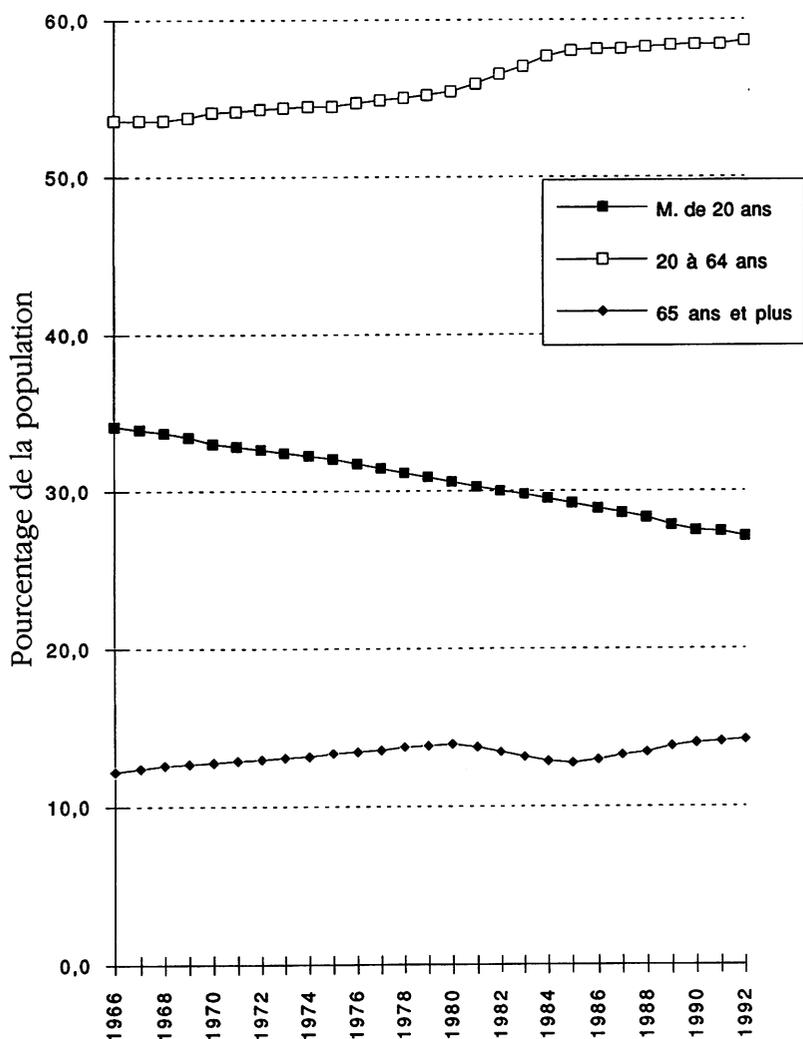
L'autre phénomène structurel est lié au renouveau démographique de l'après-guerre. La proportion des personnes adultes de vingt à soixante-quatre ans commence à augmenter dans la seconde partie des années soixante, c'est-à-dire lorsque les premières générations correspondant aux naissances des « vingt glorieuses (6) » atteignent l'âge de vingt ans.

Une jeunesse en diminution

Le vieillissement de la population est plus net si l'on examine son corollaire qui gomme les effets structurels évoqués ci-dessus. La proportion des moins de vingt ans atteint en 1966 son maximum de 34,2 %, alors que vient de cesser la fécondité relativement haute des « vingt glorieuses ». Cette proportion n'est en soi pas nouvelle car, dans des conditions d'espérance de vie moindre, le taux des moins de vingt ans avait été de 35,8 % au recensement de 1861 et de 34,2 à celui de 1901, mais elle marque le rajeunissement incontestable de la population, rajeunissement qui va de pair avec le renouveau économique et social consécutif à la Seconde Guerre mondiale, et surtout qui gomme dans une certaine mesure la

LA RETRAITE ET LES RETRAITES

Evolution de la composition par âge de la population 1966-1992



Source : A.P.R.D. - Pierre Descroix

LA RETRAITE ET LES RETRAITES

Le vieillissement,
un phénomène social
majeur

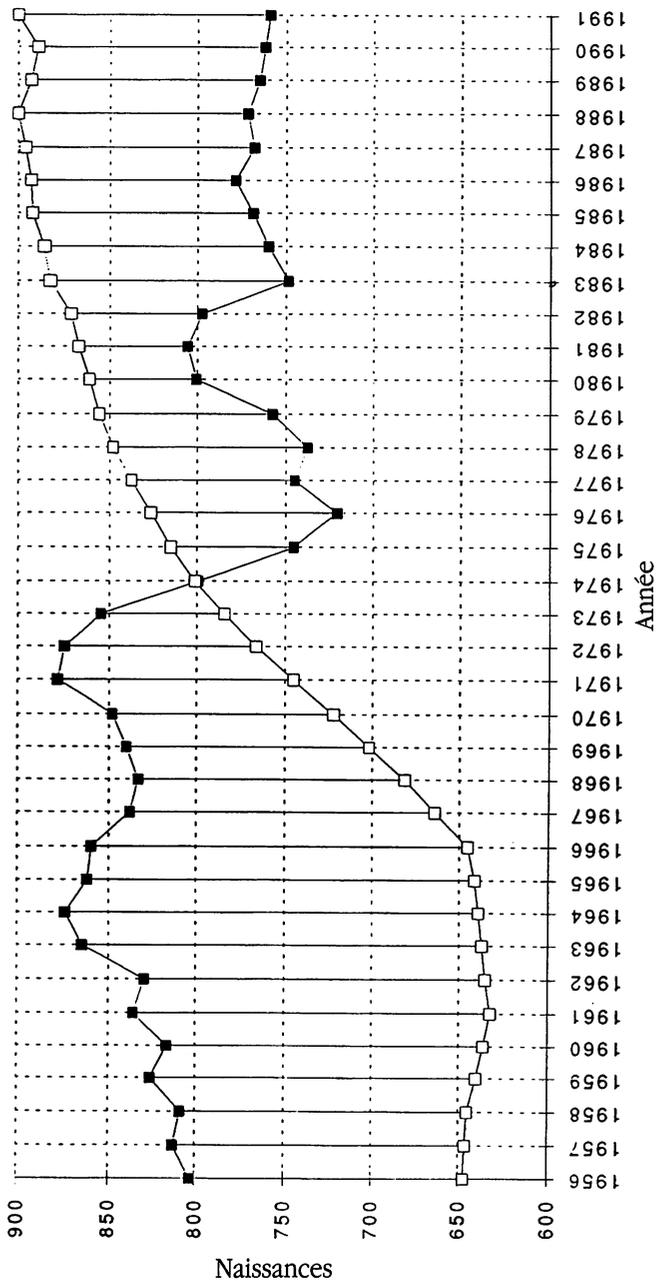
situation vieillie de la France en 1945. La France, ayant enregistré, dans les années qui ont précédé la Seconde Guerre mondiale, un excédent des décès sur les naissances, était, cette année-là, le pays au monde où il y avait le moins de jeunes et le plus de personnes âgées.

De 1966 à 1992, la proportion des moins de vingt ans passe de 34,2 % à 27,1 %. Dans cette chute, 1983, l'année charnière, est passée inaperçue. En effet, c'est au cours de cette année que la proportion des moins de vingt ans atteint le niveau le plus bas jamais enregistré dans l'histoire démographique de la France, même en temps de guerre. Ce résultat est l'effet direct de l'abaissement de la fécondité qui a franchi, en 1974, le taux de simple remplacement des générations (2,1 enfants par femme). Depuis 1974, la France enregistre donc un déficit des naissances car le nombre de naissances n'est plus suffisant pour assurer le remplacement des générations. Mais ce phénomène reste globalement inaperçu. On pense en effet généralement qu'une faible fécondité devrait se traduire par une baisse de population, ce qui se constate effectivement dans une vingtaine de départements. Mais le jeu des structures démographiques héritées, les effets d'un solde migratoire positif et ceux de l'allongement de la durée de la vie font que l'on constate un excédent des naissances sur les décès, alors que le vieillissement de la population est nettement engagé. En fait, sans ces trois causes, la faible fécondité se traduirait par une diminution globale de la population de 250 000 têtes par an.

Comme la gérance, le vieillissement connaît des disparités spatiales très grandes. Il se manifeste moins dans les grandes agglomérations qui attirent par migration des populations jeunes, et beaucoup plus nettement dans les départements les plus ruraux qui subissent une émigration rurale aggravée par les facteurs qui concourent à déséquilibrer le territoire. Il concerne d'ailleurs, au-delà de la France, la totalité de l'Europe, ce qui ne signifie pas que mesurer le vieillissement selon la gérocroissance, la gérance et le vieillissement proprement dit soit suffisant. En effet, l'analyse du vieillissement ne doit pas porter uniquement sur la population d'un pays dans son ensemble. Il convient d'examiner également le vieillissement de sous-populations. Nous avons souligné l'importance de ce phénomène dans certaines régions.

LA RETRAITE ET LES RETRAITES

*Le déficit des naissances en France depuis 1974
 Nombre observé (carrés) et niveau de simple remplacement des générations.
 La surface entre les deux courbes est le gain de naissances avant 1974, le déficit depuis.*



LA RETRAITE ET LES RETRAITES

Le vieillissement,
un phénomène social
majeur

Une autre sous-population importante est la population active. Sa structure relativement jeune, notamment en raison du renouveau démographique de l'après-guerre, va vieillir, ce qui peut avoir des effets sur la vie économique et sociale.

Mais, avant d'examiner ses éventuelles conséquences, il convient de se demander si le vieillissement n'est pas un épiphénomène. Ne faudrait-il pas refuser de se tracasser pour le vieillissement ?

Un facteur important du vieillissement est la baisse de la fécondité. Elle résulte de considérations tout autant économiques et sociales que politiques et culturelles. Mais ne pourrait-on pas penser que le phénomène essentiel consiste dans un contexte sociologique minorant la natalité, le vieillissement n'étant qu'un phénomène qui l'accompagnerait, sans avoir d'effets propres sur son développement ?

Or, l'enchaînement possible du vieillissement est bien un phénomène en soi, susceptible de concourir à son propre développement. Les résultats du recensement français de 1990 plaident en ce sens. Ce sont les régions les plus vieilles lors du recensement de 1982 qui ont enregistré entre 1982 et 1990 le plus fort vieillissement. Le vieillissement, qui est, sur le plan de la démographie quantitative, un processus, est également un phénomène qui se doit d'être analysé en lui-même.

Faut-il s'en préoccuper ? Personne ne peut nier que les problèmes posés à la société par une génération âgée de quatre-vingts ans ne sont pas les mêmes que ceux suscités par une génération âgée de dix ans. En outre, quand une société prépare son avenir, on ne voit pas pourquoi elle accepterait d'examiner les problèmes posés par l'environnement, par les ressources énergétiques, par la question nucléaire, et non ceux du vieillissement qui est pourtant un phénomène qui ne prendra personne par surprise.

Prenons l'exemple des charges liées à l'augmentation du nombre de personnes âgées, augmentation prévisible pour les décennies futures. Ces charges sont, dans une large mesure, d'ores et déjà définissables. Comment assurer à des personnes âgées plus nombreuses un niveau de vie satisfaisant ?

D'une part, il suffirait de donner du travail à la population d'âge actif non employée pour redresser le rapport actif sur retraités. Et

LA RETRAITE ET LES RETRAITES

Le vieillissement,
un phénomène social
majeur

il y a beaucoup d'actifs disponibles : les jeunes qui se présentent sur le marché du travail, les jeunes qui aspirent de plus en plus à privilégier la réussite professionnelle, les jeunes préretraités et retraités prêts à s'employer. Ce raisonnement est mathématiquement inexact : même en l'absence de chômage et de préretraites, le rapport nombre d'actifs sur nombre de retraités est appelé à diminuer et ne retrouvera jamais les niveaux des années soixante-dix. En outre, la sous-fécondité et la dénatalité annoncent pour l'avenir une dégradation encore plus grande de ce rapport.

D'autre part, certains pourraient penser que le rapport des actifs aux retraités n'est plus pertinent. Le progrès technique permettrait de faire dégager par les machines des plus-values pour honorer les retraites. On peut, il est vrai, espérer que le progrès technique contribue à une amélioration de la productivité permettant d'augmenter le volume destiné aux retraites. Mais, en réalité, ce plus éventuel n'est pas véritablement un supplément. C'est au mieux la possibilité de maintenir le pouvoir d'achat relatif des retraités par rapport aux actifs.

L'augmentation du poids relatif des personnes âgées signifie donc un prélèvement plus important sur le revenu des actifs pour financer les engagements des régimes, si tant est qu'on ne veuille pas les réduire.

Dans les systèmes par capitalisation, personne ne peut prédire aujourd'hui ce que vaudront dans vingt ans les sommes épargnées aujourd'hui. S'il y a eu une forte croissance économique, sans inflation excessive, elles auront sans doute conservé le pouvoir d'achat qu'elles représentaient au moment de la période d'épargne. Mais elles ne représenteront peut-être pas un meilleur pouvoir d'achat, et même très certainement un pouvoir d'achat relatif nettement inférieur à celui de la population active.

Si l'économie est morose, et la productivité peu évolutive, il est à craindre que la somme épargnée ne représente pas une rente particulièrement intéressante. Si, malgré cette économie morose, les conditions techniques de l'épargne ou des décisions politiques souhaitant préserver le pouvoir d'achat des retraités font que cette épargne préalable aura été un bon placement, cela signifiera que les ponctions représentées par les produits de l'épargne constitueront un prélèvement non négligeable sur l'économie, prélèvement

LA RETRAITE ET LES RETRAITES

Le vieillissement,
un phénomène social
majeur

susceptible en conséquence d'augmenter les charges de l'économie et par contrecoup de diminuer sa compétitivité.

Autre scénario, si les décennies postérieures à l'épargne sont marquées par une forte inflation, les rentes correspondant à l'épargne retraite seront en partie laminées par cette inflation.

En définitive, il faut toujours une forte génération d'actifs pour satisfaire les droits des retraités. Il faut des hommes pour créer des richesses et pour faire fructifier le capital, si l'on veut pouvoir extraire de ces richesses et de ce capital les moyens d'honorer les retraites. Dans le cas contraire des risques de « conflits de générations (7) » seraient à craindre.

Certains peuvent penser que le vieillissement va simplement substituer des charges de la jeunesse par des charges de montant équivalent pour la vieillesse.

L'augmentation des charges pour les personnes âgées serait simplement compensée par une diminution symétrique des charges concernant la jeunesse.

L'analyse ne permet pas de corroborer un tel raisonnement.

D'abord, le coût unitaire en terme de consommation globale d'un jeune n'est pas celui d'un vieux. Les échelles de consommation attribuent le plus souvent à l'enfant jeune un coût moyen égal à la moitié de celui du premier adulte du ménage (8). En effet, l'enfant vient le plus souvent contribuer pour sa part au fonctionnement de biens dont la famille avait déjà besoin ou dont elle aurait eu besoin, même dans des proportions moindres, en tout état de cause : la voiture, le lave-linge, le lave-vaisselle, le logement, la cuisinière, le réfrigérateur...

La personne âgée, au contraire, est souvent un chef de ménage dans environ deux tiers des cas, ce qui implique inévitablement un minimum de frais fixes correspondant à ce qui est le besoin minimal d'un ménage (logement, installation pour la cuisine, pour laver les vêtements) auxquels s'ajoutent des frais variables dépendant du mode de vie (nourriture, loisirs) et de la santé. En revanche, l'enfant ne vient pas nécessairement beaucoup augmenter les frais fixes du ménage. Certes, il se traduit souvent par la nécessité d'un logement plus grand ou d'une plus grande voiture, mais il s'agit là non de frais fixes initiaux, comme dans le cas d'une personne âgée, mais d'une augmentation des frais fixes déjà existants.

LA RETRAITE ET LES RETRAITES

Le vieillissement,
un phénomène social
majeur

Si l'on considère les coûts variables, ceux des personnes âgées sont souvent plus élevés en raison des dépenses de maladie qui représentent en moyenne 2,5 fois le coût de la santé d'un enfant. Il résulte à la fois de l'analyse des coûts fixes et des coûts variables qu'il y a de fortes probabilités que les charges de consommation d'une personne âgée soient plus élevées que celles d'un jeune. Comme, dans les deux cas, ces charges sont financées par la population active, il faut en conclure qu'une population vieillie représente plus de charges qu'une population jeune.

Les charges supplémentaires des personnes âgées représentent de plus un coût collectif plus élevé. En effet, les dépenses de consommation des jeunes sont largement privatisées, chaque famille les assurant pour leur plus grande partie, qui a été évaluée à 83 % en France. Autrement dit, les frais d'élevage des enfants pris en compte dans les budgets des collectivités publiques ne représentent que 17 % des dépenses de consommation liées aux enfants.

En revanche, les dépenses concernant les personnes âgées sont financées par la collectivité, même quand elles résultent d'un contrat entre les générations.

On pourrait penser que la baisse de la natalité diminue proportionnellement les coûts privés et les coûts collectifs de la jeunesse. Rien n'est moins sûr. Une baisse des effectifs scolaires ne se traduit pas *ipso facto* par une diminution de l'entretien des classes ou de la rémunération des enseignants. En effet, tous ces coûts sont pratiquement incompressibles.

En ce qui concerne la sphère privée, il en est de même. Il est courant de constater que l'enfant unique a le plus souvent plus de jouets, plus de livres, plus de déplacements, plus de vêtements que l'enfant d'une famille nombreuse qui participe au partage d'un budget par nature limité.

La diminution de la population jeune ne se traduit donc pas nécessairement par une baisse des coûts d'entretien et de formation.

Les économies de la dénatalité ne peuvent parfois pas être dégagées car elles sont susceptibles de se faire tout en générant d'autres coûts ailleurs du fait d'une répartition différente de la population.

LA RETRAITE ET LES RETRAITES

Le vieillissement,
un phénomène social
majeur

Ainsi un département qui bénéficie d'une diminution de la population scolaire des collèges publics ne réalise pas pour autant des économies, s'il lui faut investir en constructions scolaires dans les communes où la population augmente sans bénéficier des capacités excédentaires des communes dont la population scolaire diminue.

Décalage dans le temps

Même si la charge de la jeunesse diminuait pour une part en raison de la diminution de ces effectifs, cette baisse ne dégagerait pas forcément un surplus au moment où les charges des personnes âgées sont les plus élevées.

Ainsi, l'Europe engrange depuis le début des années soixante-dix des économies liées à la dénatalité même si celles-ci ne sont pas proportionnelles. En effet, des centaines de milliers de naissances en moins signifient des économies comptables en terme de dépenses de maternité (moins de soins médicaux aux femmes enceintes, moins d'accouchements, moins de suivis médicaux de femmes après l'accouchement), de dépenses d'enseignement (moins de classes à ouvrir, moins d'enseignants à recruter, moins de livres scolaires à acheter), de dépenses de prestations familiales (moins de prestations pré et postnatales, moins d'allocations familiales), de dépenses de maladie (moins d'enfants à soigner).

Les dépenses pour la contraception et l'avortement représentent comparativement, dans les budgets sociaux, des montants modiques.

Ainsi les économies de la dénatalité représentent, en apparence, des milliards de francs.

Elles doivent être complétées par le fait que les collectivités publiques ont bénéficié et bénéficient de rentrées fiscales supplémentaires. Si le nombre d'enfants de certaines familles avait été plus important, une partie des femmes auraient suspendu totalement ou partiellement leurs activités professionnelles. Mais des femmes ayant un nombre d'enfants limité ont conservé leurs activités professionnelles à plein temps. Cela s'est traduit par l'affichage de deux salaires

LA RETRAITE ET LES RETRAITES

Le vieillissement,
un phénomène social
majeur

sur les déclarations d'impôt et donc de rentrées fiscales supplémentaires pour l'Etat en raison de l'importance plus grande de la capacité contributive au ménage.

Si ces mêmes ménages avaient plus d'enfants, ils auraient des parts fiscales plus nombreuses à déclarer et donc un montant imposable moindre au titre de la compensation des charges familiales.

De même, les principes de la taxe d'habitation donnent la possibilité aux collectivités locales de fixer des abattements pour charges de famille dans une fourchette déterminée dans la mesure où une plus grande famille a besoin d'un plus grand logement. L'existence de familles moins nombreuses a minoré et minore le taux des abattements par logement pour charges de famille, ce qui augmente d'autant les recettes fiscales des collectivités locales, dans la mesure où cette augmentation n'est pas compensée par le fait que cette taxe d'habitation s'applique alors à des appartements plus petits.

Les sociétés occidentales ont donc réalisé et réalisent, en raison de la dénatalité, des économies apparentes. Ces économies pourraient certes être utilisées pour surmonter la dénatalité. Sinon, elles devraient être stockées pour servir aux coûts du vieillissement lorsque ceux-ci atteindront leurs montants maximaux, surtout au début du XXI^e siècle. Or chacun voit là que la baisse des charges liée à la diminution de la jeunesse n'a pas été capitalisée pour répondre aux besoins des charges de la vieillesse.

Dans une certaine mesure, on peut dire que la France des années quatre-vingt a particulièrement bien vécu sur le dos des autres générations, puisqu'elle a bénéficié de charges assez faibles : d'une part, la charge de la population jeune était minorée en raison de la baisse de la fécondité, et, d'autre part, la charge de la population âgée était faible car celle-ci était relativement peu nombreuse en raison des effets démographiques de la guerre 1914-1918.

Le vieillissement de la population active peut avoir diverses conséquences sur la mobilité géographique et professionnelle (9). Celle-ci est, en effet, plus fréquente aux âges les plus jeunes, car les attaches (famille, profession, propriété...) sont évidemment moindres que celles des adultes déjà installés dans la vie. On peut penser que chez des familles restreintes dont le nombre augmente

LA RETRAITE ET LES RETRAITES

Le vieillissement,
un phénomène social
majeur

relativement la mobilité spatiale est plus élevée. Mais il ne faut pas oublier le nombre croissant de couples à double revenu, voire à double carrière, pour qui la mobilité géographique nécessite le plus souvent une double mobilité.

Or la compétition accrue et les modifications incessantes de la division internationale du travail tendent à accélérer le processus de délocalisation des industries et de restructuration professionnelle. Des mécanismes correcteurs devront être mis en place pour atténuer les rigidités liées au vieillissement de la main-d'œuvre. Le plus évident d'entre eux concerne la nécessité de donner la mobilité au marché immobilier, ce qui exige d'importantes réformes fiscales, réglementaires et de gestion.

Diffusion des innovations

D'un point de vue dynamique, le taux de renouvellement de la population active est inévitablement plus faible dans une population décroissante que dans une population croissante. Le ralentissement du rythme des entrées a pour résultat une plus grande lenteur de diffusion des innovations technologiques. C'est en effet principalement à travers l'arrivée de jeunes récemment formés que la structure des compétences s'adapte à la demande du système productif. Les besoins en formation permanente de recyclage sont donc plus importants, d'où des coûts supplémentaires.

« Le maintien d'une fécondité basse se traduit, à terme, par des risques de pénurie chronique de travailleurs jeunes ; or le segment jeune du marché du travail est le plus mobile et le plus adaptable, en même temps, le mieux formé aux techniques nouvelles. C'est donc sur lui que repose, pour partie, la capacité d'ajustement de l'économie aux modifications de l'environnement international. On peut ainsi s'interroger sur les chances de maintien de la compétitivité internationale dans les ensembles économiques soumis à de fortes pressions sur leurs coûts de production (rareté croissante de l'offre de travail, vieillissement de la population active, augmentation des dépenses de retraite et de santé, aggravation de la ponction fiscale liée au dépeuplement local ou régional) et à des transformations sociologiques poussant plus

LA RETRAITE ET LES RETRAITES

Le vieillissement,
un phénomène social
majeur

dans le sens du passéisme que dans celui de l'avant-gardisme. Que deviennent l'esprit d'entreprise et la capacité d'innovation chez des populations décroissantes et vieillissantes ? (10). »

- Les réponses au vieillissement

L'une des premières réponses serait de pouvoir récupérer sur un effectif moindre d'enfants les coûts du vieillissement. Cette réponse est illusoire.

Une autre solution est de compter sur un progrès technique qui puisse effacer également les effets financiers du vieillissement. Mais là aussi, il n'est pas permis de trop rêver. Aussi reste-t-il seulement deux possibilités : inventer des moyens permettant de s'adapter au vieillissement ou parvenir à l'enrayer.

Revenons d'abord à cette sorte de potion magique, le progrès technique. Si la productivité du travail augmentait de 20 %, il serait aisé d'en ponctionner la moitié aux fins de financer les coûts du vieillissement. On se trouve alors dans le cas d'un groupe d'entreprises donc certaines seront très rentables et d'autres en perte. Le bon sens commande de faire payer les pertes certaines avec les profits des autres. Mais on comprend alors très vite qu'appauvrir les plus rentables, c'est leur enlever des moyens de financer des investissements, de récompenser les salariés et donc de les motiver pour une productivité encore meilleure.

Dans la société à haute croissance de progrès technique, il en serait de même. Le prélèvement d'une partie du progrès technique correspondra toujours à un fruit qui manquera ailleurs et qui restera un frein à la compétitivité par rapport à des économies qui n'auraient pas à supporter les charges du vieillissement.

De plus, si les 10 % prélevés ne permettent que de maintenir le pouvoir d'achat des personnes âgées, ce sera mal vécu. En effet, comment parvenir à expliquer à une société que la population, tant qu'elle est active, a le droit de profiter d'une partie des gains de productivité pour ne plus profiter, à l'âge de la retraite, que du maintien du pouvoir d'achat.

LA RETRAITE ET LES RETRAITES

Le vieillissement,
un phénomène social
majeur

Ainsi, quelle que soit l'évolution de la productivité, il demeure un problème d'équilibre entre les adultes et les personnes âgées. Cet équilibre est plus aisé à négocier quand le progrès technique est soutenu, mais il n'en demeure pas moins qu'il faudra assurer les charges du vieillissement.

De même, pour le foyer fiscal, il est plus aisé de supporter les impôts en augmentation quand des revenus sont eux-mêmes en augmentation. Mais des impôts restent cependant pénibles à payer. Et ils le seraient moins s'ils stagnaient relativement ou s'ils diminuaient.

Puisque le progrès technique ne peut être la baguette magique susceptible de résorber les charges du vieillissement, il faut s'y adapter ou l'enrayer.

L'adaptation au vieillissement suppose d'examiner la question de l'âge de la retraite, de réformer certains aspects des régimes de retraite et, sur un plan social, d'adopter la politique sanitaire, notamment en ce qui concerne les personnes âgées dépendantes.

L'âge de la retraite

Depuis les années 1975, nombre des plus âgés parmi la population active ont été obligés, ou très fortement incités, à cesser leur activité à partir de cinquante-huit ans. L'objectif annoncé était de laisser la place à des jeunes, le système social prenant en charge les jeunes retraités, par le canal de l'Unedic et des régimes de retraite.

Naturellement, relever brutalement l'âge de la retraite pourrait être considéré comme une diminution des avantages sociaux. Depuis la création des premiers régimes spéciaux, le droit à la retraite a toujours été, en France, un droit du travailleur. La pénibilité du travail, l'usure prématurée du travailleur motivaient, dans le cadre du régime de l'inaptitude, une retraite anticipée à taux plein. Certaines catégories des actifs d'après-guerre, qui ont dû travailler beaucoup pour industrialiser et moderniser l'économie, méritent la retraite à soixante ans.

Mais le contenu, la pénibilité, la durée, le marché du travail changent ; la signification de la retraite devra changer, et ses règles de liquidation pourront être révisées.

LA RETRAITE ET LES RETRAITES

Le vieillissement,
un phénomène social
majeur

Pour les générations montantes, les conditions nécessaires seraient largement remplies. Avec le développement du tertiaire, et l'automatisation des tâches les plus ingrates dans l'industrie, les travaux pénibles se raréfient. Entrés plus tard en activité, bénéficiant d'une formation plus importante, ayant exécuté des tâches moins harassantes, dans de meilleures conditions, pendant des semaines plus courtes, ayant bénéficié de congés plus longs, ils n'attendront plus avec la même impatience l'anniversaire libérateur. Ils préféreront peut-être payer moins de cotisations et partir en retraite plus tard.

Naturellement, des dispositions particulières sont à prévoir pour ceux qui auront exercé un emploi pénible. Ils bénéficieraient autrefois, grâce à la retraite anticipée pour inaptitude, d'un avantage relatif, lequel a disparu depuis la généralisation de la retraite à soixante ans.

A défaut de supprimer complètement les travaux usants, un souci minimal d'équité commande que les travailleurs usés, plus exposés à une mort précoce, puissent partir se reposer avant les autres.

Encore ne faut-il pas, sous prétexte que dans une entreprise, certains travaux sont pénibles, que l'on accorde le même régime de départ à la retraite à tout le personnel de l'entreprise (exemple des mineurs de fond et employés des mines en surface, des conducteurs de train de grandes lignes et des employés de guichet).

L'instauration du système de retraite progressive ou de liberté de choix augmenterait le pourcentage de la population active et diminuerait corrélativement le poids des personnes âgées, ce qui minorerait les charges du vieillissement. Mais cela nécessiterait de nombreuses adaptations des régimes de retraite qui ne sont pas assez souples.

Enfin, le vieillissement impose d'un point de vue sanitaire et social toute une politique permettant de répondre aux nouveaux besoins d'une population plus âgée, plus nombreuse.

Mais le fait de s'adapter au vieillissement n'exclut pas la possibilité de l'enrayer. Trois politiques peuvent, en pure démographie quantitative, réaliser cet objectif : une politique d'immigration, une politique d'exclusion, ou une politique d'encouragement à la natalité.

LA RETRAITE ET LES RETRAITES

Le vieillissement,
un phénomène social
majeur

Une politique d'immigration orientée vers des populations jeunes peut théoriquement empêcher le vieillissement d'une population. Mais, dans le cadre actuel de l'Europe, il faudrait alors une immigration massive pour y réussir. Cela supposerait de faire appel à des populations issues de sphères culturelles et géographiques fort différentes. L'importance et la variété des populations ainsi déplacées signifient inévitablement de grandes difficultés d'insertion. De plus, l'Histoire enseigne que le maintien d'une natalité suffisante parmi la population autochtone est une condition facilitant l'intégration. Que l'immigration exerce un rôle de régulateur reste possible sous certaines conditions, qu'elle puisse surmonter les données quantitatives du vieillissement paraît beaucoup plus difficile.

Une politique d'exclusion, telle qu'elle est parfois prônée, serait contraire à toutes nos traditions morales et aux référents culturels et religieux dont nous sommes les héritiers. Elle consisterait à résoudre le problème du vieillissement par le haut, c'est-à-dire en développant une large politique d'euthanasie. Ce qui suppose des critères de sélection pour ceux qui seraient appelés à quitter prématurément notre monde ; le risque est d'élaborer des critères apparemment objectifs qui, ensuite, rendent tout justifiable, y compris le pire, le non-respect de l'autre.

Enrayer le vieillissement peut également se faire en empêchant la diminution de la proportion de jeunes. Ce qui suppose une politique favorable à la famille.

Politique de la famille

Le rôle des pouvoirs publics, en tant que garants des intérêts à long terme des sociétés dont ils ont la charge, est de se préoccuper des enjeux, radicalement nouveaux, que fait naître un tel déséquilibre. Ils doivent, en conséquence, envisager de favoriser la réharmonisation de la pyramide des âges en permettant aux parents de choisir dans les meilleures conditions la dimension de leur famille.

S'il est clair que la décision de procréer appartient aux couples et aux femmes et à eux seuls, il est non moins évident que le choix du nombre d'enfants ne s'effectue pas dans l'abstrait ni une fois pour

LA RETRAITE ET LES RETRAITES

Le vieillissement,
un phénomène social
majeur

toutes. Les enquêtes d'opinion menées en divers pays montrent que, pour tout couple donné, les projets familiaux sont susceptibles de variations au cours du temps : au gré des fluctuations de la conjoncture, notamment économique, mais aussi des changements de la législation sociale.

Une fraction notable des couples hésitent entre deux dimensions (il s'agit le plus souvent de l'alternative entre deux et trois enfants) ; compte tenu des obstacles, nombreux, à l'agrandissement des familles dans un monde salarié et urbain, la plupart d'entre eux s'arrêtent à la dimension inférieure ; mais certains se disent prêts à ne pas renoncer à l'enfant supplémentaire qu'ils désirent si les conditions de leur choix étaient modifiées, autrement dit si la collectivité acceptait de compenser une part plus grande du budget résultant de l'enfant.

C'est précisément ce qui fonde la légitimité d'une intervention des pouvoirs publics : dans une démocratie moderne, l'Etat a pour fonction d'aider les citoyens à réaliser leurs aspirations, avec une priorité d'autant plus grande qu'il y va de l'intérêt collectif. Autrement dit, il n'appartient pas à l'Etat de dicter les choix des couples, mais seulement de faire en sorte que les possibilités de choix soient ouvertes, donc conformes aux principes de liberté et d'équité. Dès lors, il s'agit de donner aux couples qui souhaitent ne pas (ou ne plus) avoir d'enfant la possibilité de prévenir les naissances. C'est un fait maintenant acquis. Symétriquement, il s'agit de permettre aux couples qui désirent avoir des enfants de disposer des moyens suffisants pour que leur liberté de choix soit effective (11).

Dans les économies contemporaines, industrielles et tertiaires les bénéfices économiques liés à la venue d'enfants ne sont plus tirés par la famille, mais par les collectivités, alors que l'essentiel du coût (qui tend, du reste, à augmenter) continue à être supporté par la famille. A la différence des sociétés anciennes, où les enfants contribuaient à accroître le revenu de l'entreprise familiale, leur venue se traduit, faute d'une législation suffisante et adaptée, par une dégradation cumulative du niveau de vie. Cette chute du niveau est ressentie de façon particulièrement aiguë dans le cas du troisième enfant, non seulement parce que celui-ci engendre des coûts directs spécifiques (logement notamment), mais parce qu'il conduit très souvent l'un des parents à renoncer à son activité professionnelle et provoque, de ce fait, une perte substantielle de revenus.

LA RETRAITE ET LES RETRAITES

Le vieillissement,
un phénomène social
majeur

En conclusion, il convient de rappeler que le vieillissement est un phénomène en soi dont une cause majeure réside dans la baisse de fécondité. Ses conséquences qui pourraient conduire à une société plus frileuse, voire à une « guerre des âges (12) » sont multiples même si ce sont les conséquences économiques qui sont les plus faciles à appréhender. S'il est justiciable d'adaptations, une réponse essentielle au vieillissement, dans la mesure où d'autres réponses techniquement possibles sont humainement scandaleuses, réside dans une politique instaurant la liberté et assurant la justice pour les familles et donc la solidarité entre les générations.

Gérard-François Dumont

1. Sachant que ce qui est relatif à la vieillesse est formé à partir du grec *gerôn*, ou *gerontos*.
2. Cf. mon étude, *les Collectivités territoriales françaises et les Conditions de vie des personnes âgées*, Institut de démographie politique, Paris, 1991.
3. Ces proportions sont extraites de *la France des régions*, Insee, Paris, 1992.
4. Cf. Françoise Marnata, « le Vieillissement démographique dans les pays occidentaux », *Encyclopædia Universalis, Symposium : les chiffres du monde*, tome III, 1990.
5. Cette variation, qui est la véritable mesure du vieillissement, met en évidence que ce phénomène est relatif. Cf. Paul Paillat, *Vieillesse et vieillissement*, Paris, Puf, 1986.
6. Les « Trente Glorieuses » de Jean Fourastié s'appliquent à l'économie, mais elles n'ont duré que vingt ans si l'on prend en considération l'évolution démographique de la France (1944-1964).
7. « Vieillir demain », rapport du groupe « Prospective personnes âgées », *la Documentation française*, Paris, 1980.
8. Cf. Jacques Bichot, *la Politique familiale*, Cujas, Paris, 1992.
9. Cf. également le rapport de Michel Garibal, « Avis et rapports du Conseil économique et social », n° 10, *Journal officiel*, 26 juillet 1990.
10. Cf. Rapport d'information sur la « Situation démographique dans la Communauté », Comité économique et social, 19 juin 1985.
11. *Pour la liberté familiale*, un de mes ouvrages, publié aux Puf en 1986.
12. Hugues de Jouvenel, « le Vieillissement : tendances et enjeux », *Futuribles*, février-mars 1989.

REVUE DES DEUX MONDES

MARS 1993

PRESIDENT : MARC LADREIT DE LACHARRIERE

REVUE MENSUELLE FONDEE EN 1829 - 61 F

03

REVUE DES DEUX MONDES

GERARD-FRANÇOIS DUMONT LE VIEILLISSEMENT, UN PHENOMENE
SOCIAL MAJEUR

